

# Direct Légumes

## Spécial Coronavirus

L'hebdo des producteurs



Suivez Légumes de France sur Twitter



5€ - Mercredi 8 avril 2020 n°7

Chers producteurs, Chers collègues,  
Face à la situation actuelle, nous souhaitons vous apporter une information claire et rapide. Nous tâchons ainsi de vous transmettre régulièrement les derniers éléments, via Direct Légumes – Spécial Coronavirus.  
N'hésitez pas à diffuser cet outil à vos collègues.  
Et surtout, prenez bien soin de vous.

*Jacques Rouchaussé, président des Producteurs de Légumes de France*

### Prêt garanti par l'Etat : Mode d'emploi

Conformément à l'annonce du président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux professionnels des banques membres de la Fédération bancaire française, en collaboration avec Bpifrance, ont lancé **un dispositif inédit permettant à l'Etat de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts.**

Pour faire face au manque de trésorerie généré par la crise actuelle, les exploitants agricoles peuvent donc recourir à cette **enveloppe** de 300 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat. Cette enveloppe est **ouverte jusqu'au 31 décembre 2020**. La demande doit d'abord être faite auprès de votre banque, pour **un montant pouvant aller jusqu'à 25% du chiffre d'affaires 2019 HT**. La durée du prêt est de 12 mois, sans intérêt et avec une commission de caution de 0,25%. Le prêt peut ensuite être remboursé ou être amorti sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Pour plus d'informations, consultez [ici](#) un document du ministère de l'Economie et des Finances sur le sujet.

Le Crédit Agricole vous accompagne dans votre démarche de prêt garanti par l'Etat. Retrouvez l'ensemble du dispositif d'accompagnement du Crédit Agricole [ici](#).

### Prêt de salarié simplifié pendant la crise

Dans le contexte actuel sans précédent, les salariés inoccupés qui le souhaitent, peuvent être transférés provisoirement dans une entreprise confrontée à un manque de personnel. Il s'agit d'une « mise à disposition » temporaire qui suppose l'accord du salarié et des deux entreprises.

Dans le cadre de cette « mise à disposition » temporaire, le salarié conserve :

- Son contrat de travail ;
- Et 100% de son salaire habituel, versé par son employeur d'origine. L'entreprise qui l'accueille temporairement rembourse ce salaire à l'entreprise d'origine.

Cela doit ainsi permettre à des entreprises qui relèvent d'activités essentielles à la vie de la Nation, de pouvoir être maintenues sans interruption afin de permettre aux Françaises et aux Français de s'approvisionner et de protéger leur santé.

Vous pouvez télécharger les modèles simplifiés de :

- [Avenant contrat de travail prêt de main-d'œuvre](#) ;
- [Modèle convention prêt de main-d'œuvre](#).

Source : [ministère du Travail](#)

### Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

L'ordonnance relative au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été publiée au Journal Officiel. Retrouvez toutes les informations relatives à cette prime sur le [site du ministère du Travail](#).

## La cellule Agribashing reste mobilisée face aux actes de malveillance

Le contexte de crise sanitaire lié au Covid-19 met plus que jamais en relief le rôle central de l'agriculture et des agriculteurs au sein de la société française. Après des mois de messages délétères entendus dans les médias, les citoyens prennent aujourd'hui concrètement la mesure de l'importance du travail réalisé par les agriculteurs afin de les nourrir.

Malgré cela, notre combat est encore loin d'être gagné et tant les activistes animalistes que les militants du 0 produits phytosanitaires restent actifs. A cet effet, nous restons en contact avec la gendarmerie nationale afin de prévenir leurs actions et d'accompagner les agriculteurs lorsqu'elles surviennent. La Gendarmerie reste également en alerte sur les actes délictueux qui pourraient intervenir malgré les règles de confinement ainsi que les éventuelles plaintes déposées contre des agriculteurs pour des motifs touchant à leur activité.

Dès que vous avez connaissance de tels actes, nous vous invitons à nous les relayer à l'adresse [stopagribashing@reseaufnsea.fr](mailto:stopagribashing@reseaufnsea.fr). La cellule organisée au niveau national reste à votre écoute à cette adresse afin de vous accompagner et répondre à vos questions.

Source : FNSEA

## Initiatives face à la fermeture de débouchés

- [Miimosa](#), plateforme de financement participatif, propose des offres de « don avec contrepartie », qui fonctionnent aussi sur le système de prévente de paniers de produits enregistrés sur le site. La campagne dure une dizaine de jours et Miimosa prend une commission si l'objectif affiché est atteint à hauteur de minimum 60 %.

A noter : Miimosa propose également via le financement participatif un système de prêt court terme permettant aux producteurs de bénéficier d'un apport de trésorerie pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

Contact : [marion.laumonier@miimosa.com](mailto:marion.laumonier@miimosa.com) / 06 85 46 74 48

- [Speedle](#) met à disposition un site internet et une application smartphone, permettant la prise de commande et le paiement en ligne, et ce gratuitement pendant toute la durée du confinement. Mais Speedle ne met pas en relation avec de potentiels consommateurs ; le producteur doit déjà avoir sa propre clientèle (physique ou via son site internet/réseaux sociaux).

Contact : [mharrate@speedle.fr](mailto:mharrate@speedle.fr) / 09 72 62 00 48

- [PUYP](#) a développé une plateforme, via une application, permettant aux collectivités d'offrir aux commerçants/producteurs et aux consommateurs, un service de « Drive piéton ». La plateforme permet de sélectionner, commander, payer en ligne et venir retirer la commande.

Contact : [ubeda.olivier@gmail.com](mailto:ubeda.olivier@gmail.com) / 07 77 36 52 53

- [La Charrette](#) assure des co-livraisons de produits locaux et organise des tournées entre producteurs. La Charrette a aussi mis en place une [carte interactive](#) qui regroupe les producteurs à la recherche de débouchés, les épiceries, les groupes Facebook « La Charrette » réunissant producteurs, acheteurs et transporteurs.

Contact : [contact@lacharrette.org](mailto:contact@lacharrette.org) / 06 84 19 68 13

Source : FNSEA

*Les initiatives se multiplient. Renseignez-vous auprès de votre FDSEA et Chambre d'agriculture pour connaître celles de votre secteur et retrouvez-en dans Direct Légumes Spécial Coronavirus n°5 et 6 (liens à la fin de ce numéro).*

### Ne jetez pas, pensez SOLAAL !

Dans le contexte du Covid-19, SOLAAL peut vous aider, gratuitement, à trouver des débouchés à vos invendus et à assurer le service d'intermédiation avec les associations d'aide alimentaire. SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2013, et dont nous sommes membres.

- Vous pouvez renseigner vos dons via le lien suivant : <https://dons.solaal.org/>
- Vous pouvez également contacter l'association via mail : [dons@solaal.org](mailto:dons@solaal.org) ou par téléphone : **01 53 83 47 89**

## Communication auprès du grand public

Depuis le début de la crise, différentes actions de communication ont été entreprises pour valoriser le travail des producteurs ainsi que les produits issus de ce travail. Petit tour d'horizon de ce qui a été mis en place :

- Mise en avant du travail des producteurs : **Campagne FNSEA #OnVousNourrit**

La FNSEA vous propose un filtre que vous pouvez mettre sur votre photo de profil Facebook « Les Agris mobilisés #OnVousNourrit ». Retrouvez la procédure à suivre pour appliquer le filtre dans [Direct Légumes - Spécial Coronavirus n°4](#), et [ici](#) plusieurs contributions de vos collègues producteurs de légumes. À vous de jouer !



- Mise en avant du travail de l'ensemble de la filière Fruits & Légumes et incitation à la consommation :

- **Spots radio Interfel** : Ces spots sont diffusés, depuis le 31 mars, sur plusieurs radios (RTL, RTL2, Indés) ainsi que sur plusieurs Web Radio et Podcasts. Vous pouvez découvrir l'un d'eux [ici](#). Une 1ère évaluation des spots radio a permis de déterminer que les messages que souhaitait faire passer la filière ont bien été compris ; ils rassurent ainsi les consommateurs quant à la consommation de fruits et légumes et incitent à l'achat.

- **Communiqué de presse Interfel** :

La mobilisation et la solidarité interprofessionnelle permettent de maintenir l'offre et la consommation des fruits et légumes frais. Retrouvez le communiqué de presse à la fin de ce numéro.

- Mise en avant des fruits et légumes, de l'importance de les consommer et astuces pour les cuisiner :



- **Campagne « Cuisinés maison »** (Interfel) : les produits phares de l'opération - en légumes : salade, fraise, concombre, tomate, radis et artichaut - sont mis en scène pour rappeler que « cuisinés maison, les fruits et légumes frais restent légers dans votre budget ». Diffusion des visuels dans la presse et sur les réseaux sociaux.

- **Les chefs se mobilisent** (Interfel) : des chefs influenceurs, à forte audience, ont été sollicités pour réaliser des recettes à base de produits de saison (fraise et asperge notamment). Ces recettes ont été diffusées au format vidéo sur les comptes Instagram et Facebook des chefs influenceurs, qui ont à leur tour invité d'autres chefs à s'inscrire dans la démarche. On peut notamment citer la participation de Cyril Lignac et Juan Arbelaez.

- **Actions menées par Aprifel** (Agence pour la recherche et l'Information en fruits et légumes) : réponse aux questions émanant des associations de consommateurs, réadaptation des campagnes existantes afin de faire écho au contexte actuel et rappeler la nécessité de manger varié et équilibré...



Communiqué de presse  
7 Avril 2020

## **La mobilisation et la solidarité interprofessionnelle permettent de maintenir l'offre et la consommation des fruits et légumes frais**

Depuis le début de la crise Covid19, l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) regroupant les 15 organisations professionnelles de l'amont et de l'aval s'est mobilisée avec solidarité, pour faire face à l'évolution imprévue des marchés et de la consommation. Grâce à ce dialogue interprofessionnel permanent et aux efforts de toute la filière, la France est l'un des pays qui a le mieux réussi à maintenir son offre et sa consommation de fruits et légumes frais dans un contexte fortement dégradé.

Au-delà des évolutions habituelles pour des produits météo-sensibles, la situation actuelle amplifie encore, au niveau des quantités et des prix, des mouvements traditionnellement observés à cette période de l'année pour certains produits.

Cependant à ce jour, la filière met tout en œuvre pour permettre une offre large qui, même en tenant compte des évolutions de l'offre et des modifications de comportement des consommateurs, permet d'avoir une gamme de prix et de produits diversifiée.

Les prix des fruits et légumes frais peuvent être légèrement impactés, pour nos produits de saison, par l'évolution de certains coûts comme notamment ceux du transport ou des impacts liés au manque de main d'œuvre.

De même certains produits, qui généralement ne sont pas des fruits et légumes leaders dans la production nationale à cette période, peuvent actuellement subir des variations rapides de prix. La fraise et l'asperge qui étaient il y a encore récemment en gestion de crise conjoncturelle « prix », ont pu grâce aux efforts collectifs retrouver un prix de référence normal à cette époque.

Ainsi on peut parfois constater que certains produits ont pu faire l'objet soit d'augmentation de prix, soit de baisse, bien que la majorité des fruits et légumes frais reste quasi stable, notamment tous les produits stockables.

L'interprofession se mobilise pour soutenir le potentiel de production de l'offre française qui, dans certaines productions, sont structurellement largement minoritaires pour notre marché.

Cependant la filière reste également mobilisée pour assurer un niveau de consommation en fruits et légumes frais permettant les équilibres alimentaires qui sont un enjeu de santé publique, et veille à une accessibilité suffisante de nos produits tout particulièrement en cette période de confinement.



## Accès rapide

### Recherche de main-d'oeuvre agricole

- Plateforme « [des bras pour ton assiette](#) » ;
- [Bourse à l'emploi](#) de l'ANEFA ;
- Pick a job - Téléphone : **07 66 75 27 64** - Mail : [info@pickajob.co.nz](mailto:info@pickajob.co.nz) ; [micheldian@live.fr](mailto:micheldian@live.fr).
- Plateforme « [Student Pop](#) » ;
- Plateforme « [Adecco Quickmatch](#) ».

### Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel

- Attestation de déplacement dérogatoire :
  - [Version en ligne](#) ;
  - Version [à télécharger](#) en vue d'une impression papier.*Doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel.*

- Justificatif de déplacement professionnel (à télécharger [ici](#)).  
*Valable pendant toute la durée des mesures de confinement. N'a donc pas à être renouvelée tous les jours.*

### Fiches prévention Covid-19 de la MSA

- [Informations et fiches réalisées par la MSA](#) ;
- [Fiches réalisées par le Gouvernement](#).

### Foire aux questions APCA

- Posez vos questions [ici](#) ;
- Consultez la Foire aux questions [ici](#).

### Mesures de soutien et contacts utiles pour vous accompagner

- Retrouvez [ici](#) la note du Gouvernement (mise à jour : 31 mars).

*Concernant l'aide spécifique pour les TPE-PME, détaillée en point 4, n'hésitez pas à nous faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées dans vos démarches pour y prétendre.*

### Mesures d'accompagnement en matière fiscale et sociale

- Retrouvez [ici](#) la note de la FNSEA, qui reprend les mesures par impôt (mise à jour : 1<sup>er</sup> avril).

### Actualités réglementaires

- Retrouvez [ici](#) les informations de la MSA sur le sujet.

### Réponses sur le Coronavirus et les fruits et légumes frais

- [Foire aux questions](#) réalisée par Interfel.

N'hésitez pas à nous faire remonter les impacts de l'épidémie Covid-19 sur votre activité via le questionnaire accessible [ici](#).

Retrouvez nos précédents numéros de **Direct Légumes – Spécial Coronavirus** :

[Spécial Coronavirus n°1 \(= n°272\)](#) / [n°2](#) / [n°3](#) / [n°4](#) / [n°5](#) / [n°6](#)